

rieures attribuées à ce prince ; et quoique l'esprit de ces documents n'eût rien que de conforme à la politique personnelle du chef de l'Etat, de grands doutes subsistèrent sur leur authenticité. Mais les détails et l'issue de ce procès n'en causèrent pas moins une sensation très-vive. Les légitimistes se réjouirent avec éclat d'un acquittement qui humiliait la royauté de juillet, et les organes de l'opinion révolutionnaire s'armèrent de ce résultat pour reprocher au pouvoir ses ménagements et ses avances envers les partisans de la dynastie déchue. Le ministère exhala son dépit et sa confusion en un emportement ridicule contre le parti légitimiste ; puis il obtint une condamnation sévère de la *Gazette de France* pour infidélité dans le compte-rendu des débats du procès. Mais Louis-Philippe ne s'abusa pas sur la valeur de ces représailles, et il saisit l'occasion des harangues officielles qui lui furent adressées le 1^{er} mai, jour de sa fête, pour répondre à la susceptibilité publique par une allusion dédaigneuse aux manœuvres de ses ennemis.

Le retentissement qu'avait causé le procès de la *France*, s'accrut bientôt par la publication d'une lettre de Simon Didier, fils du conspirateur de Grenoble, qui tendait à impliquer personnellement Louis-Philippe dans le complot de 1816. Ce nouvel éclat parut épuiser la longanimité du roi. Il ne fallut rien moins que les représentations pressantes du maréchal Gérard, commandant de la garde nationale de Paris, pour détourner ce prince d'un coup-d'état violent contre la presse périodique de la capitale et des départements. Peut-être aussi Louis-Philippe craignit-il que la Chambre des pairs, à laquelle un rôle important avait été assigné dans cette croisade aventureuse contre la plus indomptable des libertés publiques, ne se lassât d'un dévouement dont l'excès altérerait de plus en plus sa considération.